

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 11 mai 2009 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Thierry PRADERVAND, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Justin BENOIT, Christophe IMHOOS, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI et Viviane de WITT.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2009

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Place de Vandœuvres : le chantier avance. Il s'agit pour l'instant de travaux des SIG, mais ceux de la commune vont commencer vers le parvis du temple. Vous avez remarqué que le bloc erratique de la place a été déplacé. Nous pouvons remercier M. Th. PRADERVAND qui est intervenu immédiatement après que nous l'ayons appelé, en tentant, puis réussissant à le déplacer. Il pesait 10,8 tonnes. Sans notre accord,

l'entreprise avait essayé de le réduire en morceaux, heureusement sans succès. Il a été transporté dans le parc de la mairie, comme l'un des deux blocs erratiques du chemin de la Blonde. L'autre bloc du chemin de la Blonde a été transporté chez M. MULLER, conseiller municipal et géologue.

- Bluewin TV : le dossier est suivi par la mairie. Les armoires du chemin de la Seymaz avaient été offertes par Swisscom. Nous avons ensuite mandaté la société Insite Management pour nous conseiller en vue de la pose des autres armoires permettant de couvrir l'ensemble du territoire communal. Compte tenu de l'évolution des technologies, le dossier a été laissé en suspens pendant un certain temps, puis nous l'avons repris et attendons maintenant une nouvelle offre de Swisscom, qui tarde à nous la transmettre. Deux conseillers ont pris contact avec Swisscom à ce sujet. Ce n'est pas leur rôle. Il appartient à l'exécutif de suivre le dossier.
- M. DESPLAND : j'ai pris contact avec Swisscom à titre personnel. Il n'est pas facile de les joindre. On m'a toujours répondu qu'il fallait que je m'adresse à ma commune. J'ai relevé que j'étais conseiller municipal et ai demandé comment je devais procéder. J'ai donc pris des renseignements, afin de savoir comment obtenir Bluewin TV chez moi. Cela fait quatre mois que j'aimerais m'abonner.
- Mme le Maire : si c'est à titre privé, il n'y a rien à dire.
- M. TERRIER : qu'est-ce qui se fait au niveau de la commune ? La qualité de la réception de Bluewin TV n'est pas bonne au centre du village. Je n'ai pas toutes les fonctionnalités.
- Mme le Maire : dans un premier temps, Swisscom a installé ces armoires au chemin de la Seymaz et nous promettait les autres pour environ Fr. 30'000.-. Il s'est avéré à ce moment-là que Bluewin TV n'était pas la meilleure option. Nous avons ensuite réalisé qu'il faudra attendre plusieurs années pour la fibre optique. Nous avons alors relancé le dossier et allons le soumettre à la commission Communication dès que nous aurons reçu une nouvelle offre.
- M. FOËX : Swisscom a une politique fluctuante concernant la télévision. Nous avons en Suisse l'ADSL le plus cher d'Europe et des connexions très lentes.
- Mme CHRISTE : je me suis rendue chez Swisscom récemment. Ils m'ont informée qu'au chemin de la Cocuaz, on ne pouvait pas recevoir Bluewin TV.
- M. TERRIER : ils disent généralement qu'on peut l'avoir, mais il faut voir dans quelles conditions. Ils ne fournissent pas le service complet. Certains soirs, il y a des coupures. Le coût de l'abonnement est de Fr. 19.- pour Bluewin TV basic (Fr. 29.- pour Bluewin TV plus). Il faut ajouter à cela le coût des bouquets supplémentaires que l'on choisit, de même que les frais d'installation (env. Fr. 90.-), un montant de plus par poste TV supplémentaire, etc.
- M. FOËX : il faut aller de l'avant, mais pour l'instant, nous recevons les mêmes réponses que vous.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Désignation du Bureau pour la période de juin 2009 à mai 2010

- M. le président : la présidence devrait en principe revenir à Mme de WITT, actuellement vice-présidente, avant de revenir à Mme STALDER, actuellement secrétaire. Mme STALDER : je devais être vice-présidente en 2008-2009, mais nous avons permuté avec Mme de WITT et j'étais restée secrétaire, comme je l'avais été en 2007-2008. Je reprends volontiers la présidence.

- M. le président : pour la vice-présidence, je pense que nous ne pouvons pas élire une personne absente. Quelqu'un a-t-il des informations sur les intentions de Mme de WITT ?
- M. TERRIER : Mme de WITT a manqué ces derniers temps plusieurs séances de commissions et du conseil. Je trouve que cela aurait peu de sens de désigner quelqu'un qui est souvent absent et ne s'est pas manifesté comme candidat.
- M. le président : y a-t-il d'autres avis ? des candidatures ?
- M. de HALLER : je veux bien prendre la vice-présidence si personne d'autre ne veut la prendre.
- Mme CHRISTE : j'accepte volontiers la fonction de secrétaire.

Bureau CM – période 2009-2010	Conseillers municipaux
Présidente	Mme Michèle STALDER
Vice-président	M. Jean de HALLER
Secrétaire	Mme Véronique CHRISTE

Décision

- **Le Conseil municipal approuve l'élection du bureau pour l'année 2009-2010, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.**

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Routes et mobilité

(Rapporteur : M. DESPLAND)

La commission s'est réunie le 6 avril 2009.

- La commission s'est réunie le 6 avril 2009 en présence de Messieurs Pierre ERBEIA et Michel SAVARY.
- Malgré une douzaine de sondages effectués par le bureau ERTEC, il s'avère qu'un simple rabotage de la chaussée en vue de la pose de l'enrobé phono-absorbant n'est pas possible. En effet, les pavés sont par endroits à seulement 2 cm du bitume actuel. Ils ne sont pas autobloquants et sont posés sur du sable non collant. Il faudra donc enlever et évacuer ces pavés. Le devis concernant ces travaux est estimé à Fr. 260'000.-.
- Il faudra aussi prévoir le remplacement des 4 bornes hydrantes. À noter que jusqu'en 2008, le budget pour ces travaux était pris dans le budget de fonctionnement. Ces travaux étant prévus dans le cadre du chantier, le coût du remplacement des bornes est devisé entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.- par unité. Un budget de Fr. 80'000.- supplémentaires est prévu pour ce poste.
- Fr. 25'000.- supplémentaires sont également prévus pour le remplacement de certains couvercles de collecteurs. Quelques-uns ont plus de 40 ans et leur mise à niveau est problématique.
- Sur un budget de Fr. 215'000.- concernant l'éclairage public, une rallonge de Fr. 50'000.- est prévue pour équiper le chemin de la Seymaz dans le sens du nouvel éclairage public et ceci jusqu'à la route de Mon-Idee.
- Concernant le resurfaçage des accès privés, au niveau des n° 14 et 18 du chemin de la Seymaz par exemple, les limites de propriétés privées sont en retrait du chemin communal.

Une partie de ces chemins sont sur le domaine communal et n'ont pas été entretenus depuis de nombreuses années.

- Nous avons donc prévu leur resurfaçage pour un coût estimé à CHF 30'000.-. Ce budget reste toutefois optionnel.
- Certains chantiers privés ont dégradé le bord de la route. Nous allons donc demander aux architectes et entreprises de remettre en état ce qu'ils ont endommagé. Etant donné que nous n'avons pas eu de constat avant ces chantiers, nous aurons des difficultés à démontrer que ce sont eux qui ont provoqué ces dégâts. Réserve prévue pour ces travaux : CHF 60'000.-.
- Au vu de ces différents éclaircissements, la commission a décidé de préavisier favorablement la plus-value de Fr. 511'100.- TTC, plus le montant optionnel de Fr. 32'280.-.
- Eclaircissement concernant la bande cyclable : il s'agit d'une bande cyclable délimitée par des traitillés jaunes et qui peut être empruntée par tous les véhicules avec priorité aux cyclistes, et non pas d'une piste cyclable qui, elle, est inviolable et est réservée uniquement aux seuls cyclistes.
- D'après les ingénieurs experts, seule la bande cyclable est réalisable.
- M. Th. PRADERVAND : les plus-values sont-elles dues à des erreurs professionnelles des ingénieurs ?
- Mme le Maire : ils nous ont expliqué en commission les raisons de ces plus-values. Les douze sondages qui ont été effectués sont malheureusement tombés sur des pavés recouverts de 8 cm d'enrobé. Nous savions qu'il y avait des pavés sous le chemin de la Seymaz, mais pas où ils se trouvaient ni qu'ils étaient recouverts de si peu de bitume. Les SIG les ont trouvés en creusant pour remplacer la conduite d'eau. Ils se trouvent essentiellement dans la partie agricole, puis jusque vers le chemin du Pré-Moineau, et autour du carrefour de Westerweller.
- Mme CHRISTE : pouvons-nous les réutiliser ?
- Mme le Maire : non, ils sont recouverts d'une sorte de colle. Il n'est donc pas possible de les récupérer.
- M. de HALLER : les SIG nous ont fait une petite remise sur les mètres.
- Mme VERMEIL : des honoraires d'ingénieurs sont-ils prévus sur les plus-values ?
- Mme le Maire : il n'y a pas d'honoraires sur le tableau chiffré qu'ils nous ont remis.
- M. Th. PRADERVAND : je ne comprends pas qu'ils n'aient pas prévu des éléments tels que les bornes hydrantes.
- Mme le Maire : dans les chantiers précédents, il y avait une ou deux bornes hydrantes à remplacer. Nous les prenions sur le budget de fonctionnement, mais là il y en a quatre. J'ai demandé aux mandataires s'ils n'avaient pas un cahier des charges pour la réalisation de ce type de chantier leur permettant de préparer des soumissions complètes. Ils ne se sentaient pas fautifs, ni responsables. Comme déjà dit, nous recherchons un technicien, qui puisse assurer un suivi des questions techniques, car ni le secrétaire général ni moi n'avons les compétences ni le temps. Concernant l'éclairage public, les nouveaux candélabres ont déjà été placés sur le tronçon en zone agricole.
- M. de HALLER : nous avons reçu un tous-ménages concernant les travaux qui vont être effectués sur la route de Vandœuvres. Un revêtement phono-absorbant va-t-il posé à l'issue de ces travaux ?
- Mme le Maire : oui, il sera posé dans la foulée des travaux.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Administrative, financière et juridique

(Rapporteur : M. le président)

La commission s'est réunie le 20 avril 2009.

Présentation des comptes 2008

- La commission Administrative, financière et juridique s'est réunie le 24 avril 2009 afin de procéder à un examen des comptes de l'année écoulée.
- Avec un excédent sans précédent de Fr. 4'0065'837.-, les chiffres de l'année 2008 peuvent être qualifiés d'historiques.
- S'il faut bien sûr se réjouir de tels résultats, il faut rappeler ici que le rôle de la commune n'est pas de thésauriser sur le dos des contribuables. Par conséquent, il est grand temps de faire avancer nos projets, ou de baisser la fiscalité.
- Concernant nos projets, je me permets de mettre en garde notre conseil par rapport à certains d'entre eux qui nous ont été présentés, en particulier celui de la maison Bianchi car ce dernier me semble être la parfaite illustration d'une fausse bonne idée.

Analyse du compte de fonctionnement

1. Revenus

- En 2008 les revenus de Vandœuvres ont atteint Fr. 12'534'585.- contre Fr. 10'383'152.- en 2007, liés à la qualité de nos contribuables et en grande partie à des rectificatifs favorables sur les années précédentes.
- Malgré ces chiffres 2008 exceptionnels, nous devons rester attentifs et gérer au plus près nos charges de fonctionnement car à la fin 2008 seuls 33.7% des impôts avaient été notifiés et le reste est simulé.

2. Charges

- En ce qui concerne les charges, elles s'élèvent à Fr. 8'468'748.- en 2008, en hausse de 6% sur 2007.
- Notons que cette augmentation est due pour 2% aux charges de fonctionnement notamment l'engagement de l'ASM et les coûts de l'énergie, et pour 4% aux charges d'impôts.
- Cela démontre que les frais de fonctionnement sont restés sous contrôle en 2008, ce qui démontre la bonne maîtrise de l'exécutif.
- Avant de passer à l'examen détaillé des rubriques, j'aimerais apporter les réponses aux questions que la commission des finances a posées à notre comptable, Madame Aline SCHENK, que je profite de remercier pour son excellent travail.

1. Les comptes peuvent-ils être modifiés une fois qu'ils ont été adoptés ?

- Non, ils restent tels qu'ils ont été approuvés, mais les années suivantes, des rectificatifs peuvent survenir. Nous signons un document qui atteste la fin du processus d'adoption des comptes.

2. La provision sur les débiteurs fiscaux peut-elle être portée à 100 % (au lieu de 80 %), et, si oui, quelle en serait l'incidence ?
 - Il n'y a pas de risque qui justifie une telle provision.
 - Le Département des finances publiques préconise une provision de 50 % ; avec 80 %, notre provision est donc relativement haute par rapport à cette recommandation.
- Mme le Maire : Coligny et Collonge-Bellerive provisionnent à 100 %, c'est donc possible, mais c'est une question de pure politique
3. La liste exacte de toutes les subventions versées dans le domaine de l'aide sociale et humanitaire a été demandée en commission.
 - Elle a été envoyée à tous les membres du conseil municipal.

Examen détaillé des comptes

- J'en viens à présent à l'étude détaillée des rubriques et je vous demanderai pour cela de prendre le dossier qui vous a été transmis.
- Je vous propose d'examiner le document blanc intitulé « Résultat 2008 » page 2 à 17. Par souci d'efficacité, et pour éviter les redites, je vous rends attentifs en particulier aux indications précises de Mme SCHENK en pied de page.

Page 5

- Mme VERMEIL : il y a des augmentations dans toutes les rubriques liées à la consommation d'énergie. Est-ce dû au coût de l'énergie ou à la quantité d'énergie consommée ?
- Mme le Maire : au coût de l'énergie. Les tarifs ont augmenté, mais il y a aussi une augmentation de la consommation.

Page 7

- Mme VERMEIL : en quoi consiste le bénéfice de la commune sur les passeports ?
- Mme le Maire : ce sont les recettes liées à la vente des passeports.
- M. de HALLER : les charges représentent ce que nous coûtent les passeports et les recettes correspondent au revenu de la vente des passeports.
- Mme le Maire : la ligne 100.352 correspond à notre participation aux frais de l'office d'état-civil.
- Mme VERMEIL : que font exactement les ASM ? Pourrions-nous avoir un rapport de leurs activités en commission ?
- Mme le Maire : nous les avons reçus et un rapport vous sera remis en commission Feu et sécurité. Vous avez décidé d'en engager un à 50 %. Vous jugerez sur la base du rapport si vous voulez continuer. Je n'aime pas entendre dire qu'on ne les voit jamais. Ils effectuent un certain nombre d'interventions, et ce n'est pas parce que vous n'avez pas l'occasion de les croiser que cela veut dire qu'ils n'accomplissent pas leur mission.
- Mme de LISLE-SARASIN : ils sont souvent devant l'école.
- Mme le Maire : si vous en voulez plus, il faudra passer à 100 %, comme M. FOËX l'a toujours souhaité
- M. FOËX : en effet, ils sont dispersés dans les communes liées par la convention, donc ils ne sont en réalité présents qu'à 20 %. Il faudrait donc soit un ASM à temps plein soit pas d'ASM. Ils vont également à Coligny.

- Mme le Maire : c'est un raccourci et une caricature. Si vous voulez un taux plus élevé, il faut le dire assez tôt, car nous devons coordonner avec les autres communes. Ils ne travaillent en aucun cas à 20 % au lieu de 50 %.
- M. DESPLAND : la commission va analyser leur rapport d'activités. Il est prévu de convoquer leur chef lors de la prochaine séance.
- M. de HALLER : lorsque nous avons voté le budget des ASM, nous avons décidé de commencer par un taux de 50 %, que nous ferions ensuite une évaluation et que nous modifierions ce taux si nécessaire. Nous sommes dans ce processus, faisons cette évaluation et nous pourrions apporter des modifications en votant le budget de l'année prochaine.
- Mme VERMEIL : les habitants sont très contents de la patrouilleuse scolaire supplémentaire.

Page 11

- Mme VERMEIL : concernant les subventions à la culture, il y a plusieurs lignes budgétaires où l'on a dépensé moins que ce qui était prévu au budget. Il ne faut pas pousser à la dépense, mais la commune fait peu pour le sport et les jeunes. Elle a refusé de soutenir des jeunes pour un voyage au Sinai, au motif que c'était un voyage de loisirs. Je trouve dommage, vu ces montants non dépensés, de refuser d'accéder à des demandes pour de petits montants. Par ailleurs, la commune fait peu d'efforts pour offrir des jobs d'été aux jeunes.
- M. le président : il faut se méfier de ces résultats inférieurs au budget, il y en a moins par rapport au montants dépensés l'an dernier.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : concernant ce voyage dans le Sinai, nous avons estimé qu'il pouvait être assimilé à un rassemblement religieux.
- Mme VERMEIL : non, vous avez refusé car c'était un voyage de loisirs. Vous dépensez Fr. 30'000.- pour les Aînés, alors que c'est du loisir pur. Les jeunes ont travaillé pour ce voyage. Vandœuvre est la seule commune qui ne les a pas soutenus. Beaucoup de dépenses sont pour des loisirs purs dans les subventions.
- M. de HALLER : la commune subventionne bien le Centre bouddhiste international de Genève. Il faut en effet faire plus pour les jeunes. Nous avons une jeunesse active. Penchez-vous sur cette question dans les commissions concernées.
- M. TERRIER : cela fait longtemps que je dis que l'on fait peu dans la commune pour les jeunes et que l'on va construire des immeubles à la place d'un terrain de sport et de tennis.
- Mme le Maire : nous serions enchantés que des conseillers s'investissent pour la jeunesse. C'est vous qui votez le budget, vous pouvez apporter des projets.
- M. TERRIER : chaque fois que nous proposons des projets, vous nous répondez qu'ils ne sont pas réalisables, comme ce fut le cas pour le mur de grimpe ou la rampe de skateboard. Par contre, tous les projets pour les routes sont réalisés.
- Mme le Maire : c'est à nous de vous apporter des dossiers, mais vous pouvez également, si vous avez des idées, venir avec des projets. Il peut y avoir d'autres projets que des projets de constructions, comme des projets associatifs, dans le domaine du sport ou dans un autre domaine.
- M. le président : nous prenons acte de la proposition qui est faite.
- Mme de LISLE-SARASIN : qu'en est-il des jobs d'été ? Ce serait une bonne chose d'en proposer aux jeunes.
- Mme le Maire : nous n'avons que des jobs d'été à la voirie. Nous les avons stoppés car c'était difficile à gérer pour les cantonniers. Nous avons préféré prendre des aides à la

Maison Le Vallon. Quant à la mairie, nous n'avons pas l'infrastructure nécessaire pour les accueillir.

- M. le président : les commissions vont traiter de ces sujets.

Page 14

- Mme VERMEIL : en quoi consiste le déplacement d'un câble électrique au chemin de la Blonde ?
- Mme le Maire : le conseil municipal avait décidé lors de la législature précédente de revendre le terrain du chemin de la Blonde. L'acquéreur a découvert que des câbles électriques passaient sous cette parcelle. Nous avons dû les remettre sur le domaine public. La parcelle, telle qu'elle a été vendue à l'acquéreur, allait jusqu'au milieu du chemin. Il a acheté au même prix que le reste du terrain une surface se trouvant sur le chemin communal. Nous avons négocié pour éviter qu'il nous demande de racheter cette surface, et n'avons donc pas discuté pour la question des câbles électriques.

Page 15

- Mme VERMEIL : concernant les déchets, l'augmentation correspond-elle à une augmentation du coût ou du volume ?
- M. Th. PRADERVAND : les deux. Il y a plus de déchets et une augmentation de coût.
- M. le président : ce sont des déchets qui étaient brûlés et qui sont maintenant évacués.

Page 17

- M. le président : vous avez le détail de la décomposition des impôts simulés, etc. en pied de page.

Dépenses d'investissements 2008 (feuille jaune)

- M. le président : le document jaune résume les dépenses d'investissement réalisées en 2008.
- Mme VERMEIL : les WC du parc de la mairie ont coûté très cher.
- Mme le Maire : ce qui a aussi coûté cher, c'est l'évacuation des eaux usées en direction du chemin des Peutets, en passant sous le mur.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons aussi créé des arrivées d'eau et d'électricité dans le bas du parc, ce qui sera très pratique pour les manifestations.
- M. VOUTAT : nous amortissons les Fr. 100'000.- investis dans la Fondation Hardt ?
- M. le président : cela fait partie des mystères de la comptabilité publique. Nous n'avons pas le choix.

Bilans comparés aux 31 décembre 2007 et 2008 (feuilles saumon)

- M. le président : nous nous étions interrogés en commission sur les rubriques 152 et 154. Nous avons comparé les deux années. L'écriture a été passée différemment suite à une nouvelle classification. Mme SCHENK a adapté les rubriques aux nouvelles règles comptables de l'Etat.
- M. VOUTAT : les avoirs en banques (rubrique 102) ont passé de 5 à 20 mio. À quoi cela est-il dû ?
- M. le président : vous voyez que la commune a beaucoup de disponibilités. Rubrique 112 *Impôts à encaisser*, vous voyez qu'il y a une augmentation dont nous parlions tout à l'heure. S'agissant du passif, nous voyons que nous n'avons pas de dettes.
- Mme CHRISTE : que sont les fonds spéciaux ?

- Mme le Maire : ce sont le fonds de bienfaisance et les fonds d'école que nous ne pouvons supprimer, les héritiers des fondateurs le refusant.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Exercice 2008

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du 20 avril 2009,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 11 mai 2009,

D E C I D E à l'unanimité,

par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de **F 8'468'748.38** aux charges et de **F 12'534'585.81** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 4'065'837.43**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de **F 1'720'388.50** aux dépenses et de **F 490'281.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 1'230'107.50**.

4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 1'230'107.50** par l'autofinancement à raison de **F 5'703'620.43** au moyen de la somme de **F 1'629'120.00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de **F 8'663.00** et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 4'065'837.43**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 4'065'837.43** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant à l'actif un montant de **65'854'082.53 F** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	48'902'913.38 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	16'951'169.15 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
- Découvert (nature 19)	0.00 F
Total de l'actif	65'854'082.53 F

et au passif un montant de **65'854'082.53 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	318'898.54 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	6'072'712.50 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	914'549.18 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>58'547'922.31 F</u>
Total du passif	65'854'082.53 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2008 à 298'537.44 F.

* * *

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir, budget de fonctionnement 2008

- M. le président : nous avons l'obligation de voter ces crédits budgétaires supplémentaires alors qu'ils sont souvent compensés par des économies que nous n'avons pas besoin de voter. En l'occurrence, il y a des économies, puisque sur les Fr. 834'959.- de crédits budgétaires supplémentaires, il y a pour Fr. 450'550.- d'économies.
- Mme le Maire : et sur ces Fr. 834'959.-, il n'y a que Fr. 251'480.- qui sont des dépassements budgétaires, le reste étant des charges d'impôts.
- Mme STALDER : en quoi consiste le crédit supplémentaire intitulé subvention trafic TPG régional ligne 34 ?
- M. le président : nous avons prévu un montant et cela a coûté plus cher que prévu.
- Mme le Maire : la subvention au Noctambus a augmenté, cela a été décidé au niveau cantonal, et les TPG ont légèrement augmenté la cadence de la ligne 34, notamment pour le Cycle de la Seymaz. Le contrat de prestations des TPG court jusqu'en 2010 et nous

sommes pour la première fois inclus dans la discussion pour le prochain contrat de prestations qui courra jusqu'en 2015. Les communes d'Arve-Lac discutent de l'augmentation de l'offre, mais les priorités des TPG sont ailleurs, avec les lignes de tram notamment.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique du 20 avril 2009,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 11 mai 2009

D E C I D E à l'unanimité,

par **10 voix pour** **0 voix contre** **0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2008 pour un montant total de **F 834'959.38**, selon liste annexée.
2. Les crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, dont le total s'élève à **F 450'550.00**,

ainsi que par les plus-values enregistrées aux revenus.

Annexe : liste des crédits budgétaires supplémentaires

* * *

Crédit d'engagement complémentaire pour la route de Vandœuvres (séparatif-collecteur)

- Mme le Maire : il y a eu un dépassement de Fr. 284'200.-, mais le fonds cantonal d'assainissement des eaux nous a accordé une subvention plus importante et nous avons prélevé sur notre compte de taxes d'écoulement une taxe de Fr. 200'000.-, donc le subventionnement a été plus important, ce qui fait que nous avons finalement dépensé moins que le crédit d'investissement.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de F 1'300'000.00 voté par le conseil municipal le 20 juin 2005, approuvé le 24 août 2005 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de mise en séparatif des collecteurs EU et EP, tronçon route de Vandoeuvres entre le ch. de Planta et le ch. Fol,

vu le décompte final du 31.12.2008 s'élevant à F 1'584'200.00,

vu le rapport de la commission des finances du 20 avril 2009,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 11 mai 2009

DECIDE à l'unanimité,

par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 284'200.00 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 juin 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 710.331 "Amortissement des investissements" jusqu'en 2035.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

* * *

Exercice 2009

Crédit d'engagement complémentaire pour divers travaux d'aménagements routiers au chemin de la Seymaz

- M. GRUSON : la liste des travaux supplémentaires à réaliser est-elle exhaustive ?
- Mme le Maire : oui, elle reprend le tableau préparé par les ingénieurs.

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de F 2'600'000.00 voté par le conseil municipal le 10 novembre 2008, approuvé le 28 janvier 2009 par le Conseil d'Etat, pour divers travaux d'aménagements routiers au chemin de la Seymaz,

vu les travaux supplémentaires à réaliser concernant l'éclairage public, les bornes hydrantes, l'enlèvement des pavés, le remplacement de regards de collecteurs, le resurfaçage d'accès à certaines propriétés riveraines et les réfections devant des chantiers privés,

vu le préavis favorable de la commission routes et mobilité du 06 avril 2009,

vu le préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique du 20 avril 2009,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 11 mai 2009

DECIDE à l'unanimité,

par 10 voix pour 0 voix contre 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de F 545'000.00 pour couvrir le dépassement lié aux travaux supplémentaires (éclairage public, bornes hydrantes, enlèvement des pavés, remplacement de regards de collecteurs, resurfaçage d'accès à certaines propriétés riveraines et réfections devant des chantiers privés)
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 10 novembre 2008, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 620.331 "Amortissement des investissements".

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la Commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

La dépense devra être comptabilisée dans le compte des investissements puis portée à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.

* * *

Règlement des jetons de présence du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres

- M. Th. PRADERVAND : des jetons de présence n'ont pas été prévus pour les conseillers qui président le local de vote ?
- M. TERRIER : ils sont déjà indemnisés.

DÉLIBÉRATION

REGLEMENT DES JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

vu l'article 30, al. 2 LAC,

vu le préavis de la commission administrative, financière et juridique du 25 mars 2009

le Conseil municipal

D E C I D E

par 9 oui, 0 non et 1 abstention

1. D'adopter le règlement des jetons de présence du Conseil municipal de la commune de Vandœuvre dont un exemplaire est annexé à la présente.

* * *

REGLEMENT DES JETONS DE PRESENCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES ¹

I. CHAMP D'APPLICATION

Article premier : En général

Le présent règlement fixe l'attribution des jetons de présence des membres du Conseil municipal dont la rétribution n'est pas arrêtée par une autre disposition réglementaire spécifique.

II. JETONS DE PRESENCE

Article 2 : Principe

Les conseillers municipaux reçoivent des jetons de présence pour :

- a) chaque séance plénière ;
- b) chaque séance de Commission ;
- c) chaque séance du Bureau.

auxquelles ils assistent.

Article 3 : Majoration

Les jetons de présence sont majorés pour le conseiller municipal qui préside les séances du Conseil municipal et des Commissions.

Article 4 : Montant des jetons de présence

Le montant des jetons de présence est fixé chaque année par une délibération prise lors de l'approbation du budget.

Article 5 : Cas non réglés

Le maire apprécie et liquide les cas non prévus par le présent règlement.

Il en informe le Conseil municipal lors de sa plus proche séance.

Article 6 : Disposition transitoire

Pour l'année en cours, la délibération validant le présent règlement fixera les montants des jetons de présence en fonction de l'enveloppe disponible au budget 2009.

Article 7 : Entrée en vigueur

Le présent règlement est applicable au terme du délai référendaire.

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé

* * *

Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2009 (annexe-conciergerie de la mairie)

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans le prolongement de l'aménagement des locaux d'archives, nous avons décidé de refaire la tour dans laquelle travaille notre archiviste. Un des grands problèmes est l'isolation.

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE, BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009

Vu l'article 30 chiffre 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

ad 081.314 :

Vu l'extension du local d'archives dans l'annexe-conciergerie de la mairie,

Vu la nécessité d'aménager un bureau pour l'archiviste, dans la tour au 1^{er} étage.

Vu la nécessité d'assainir les installations électriques, les plâtres, peintures, menuiserie, parquet, d'installer un nouveau chauffage et un système de surveillance des archives (Survelec).

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 11 mai 2009,
DÉCIDE,

par 9 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2009 suivant, pour un montant total de **Fr. 45.000.-**, soit :

Annexe-conciergerie de la mairie, secteur la tour, 1^{er} étage :

81.314 Réfection du local, travaux de maçonnerie, d'électricité, menuiserie, plâtrerie, peinture, parquet, installation chauffage et système de surveillance des archives (Survelec). Frs 45.000.—

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Frs 105.644.--.

2. Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges	
du budget 2009 sera de	8'671'524.-
et celui des revenus de	8'732'168.-
 L'excédent de revenus budgétisé de	 60'644.-

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- M. FOËX : concernant la commission conjointe du 19 mars prochain, est-il prévu de ne traiter que des objets conjoints aux deux commissions ou d'autres objets qui ne concernent que l'une des deux commissions pourront-ils également être traités ?
- M. GRUSON : je suis d'avis de ne traiter que des objets communs.
- Mme VERMEIL : on pourrait imaginer que la commission Environnement continue à travailler après que les objets conjoints auront été traités.
- M. GRUSON : il faut éviter de réunir deux commissions ensemble. Quelle est la commission dominante ? Deux commissions ne sont pas compétentes pour un même objet.
- Mme le Maire : l'éclairage public a une composante environnementale. Le choix des luminaires revient à l'exécutif. Il s'agira de discuter de la conception.
- M. TERRIER : je pense aussi que les commissions conjointes n'ont pas de sens. L'éclairage public est un problème de routes. La préoccupation écologique doit exister, mais au sein de la commission des routes.
- M. de HALLER : je serai absent ce soir-là. Mme VERMEIL pourra me remplacer.
- M. GRUSON : l'environnement est une thématique transversale. La commission Environnement pourrait donc s'occuper de tout. Ses membres peuvent faire part de leur point de vue en plénière.

- Mme VERMEIL : nous avons des discussions en plénière car les conseillers qui ne font pas partie des commissions qui les ont traités ont le droit de s'exprimer. La commission Environnement pourrait traiter l'éclairage public seule.
- M. TERRIER : c'est le budget des routes qui va financer l'éclairage public. Ce n'est pas à une autre commission de se pencher sur la question.

Vote

- Par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, il est décidé que l'éclairage public sera traité par la commission des routes seule.
- Mme le Maire : nous devons fixer une date pour une séance de la commission Administrative, afin de mettre un point final aux discussions concernant le statut du personnel et l'échelle des traitements.
- M. le président : je ne suis pas disponible avant l'automne.
- Mme le Maire : je veux finaliser ce dossier avant l'été, le vice-président remplacera le président indisponible.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : vous êtes tous cordialement invités à la conférence du Dr Thierry JANSSEN, le 18 mai prochain.

6. Propositions individuelles et questions

- Mme VERMEIL : il avait été proposé en commission des bâtiments de faire un audit énergétique des bâtiments.
- Mme le Maire : nous avons décidé de le faire après l'audit de l'éclairage public, mais nous allons accélérer les choses, car le chèque énergie est valable durant une période limitée.
- Mme VERMEIL : le centre sportif intercommunal de Rouelbeau a ouvert. Avons-nous participé à ce projet ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : non, le centre qui a ouvert appartient à la commune de Meinier. L'inauguration officielle aura lieu dans une semaine. Je vais assister prochainement à une séance concernant le projet de centre sportif intercommunal.
- Mme le Maire : le projet est devenu intercommunal, car la commune de Collonge-Bellerive s'est finalement associée à celle de Meinier pour exploiter les terrains de foot et de tennis. Si le projet actuellement à l'étude entre dix communes est enterré pour des raisons de coût, nous allons peut-être nous intéresser à celui qui va être inauguré.
- M. Th. PRADERVAND : beaucoup de gens se promènent au chemin de Marchepied. La commune pourrait-elle demander à M. STALDER de faire le compostage en bord de champ côté Salève, car le jus brun coule sur le chemin de Marchepied. Ou lui demander de canaliser ce jus.
- Mme STALDER : le terrain est surélevé et le tas est en hauteur. Le chemin est surtout emprunté par des cavaliers, des voitures et des camions et il fait des rigoles, mais nous pouvons mettre le tas plus au milieu du champ.
- M. GRUSON : les opposants à la zone 30 ont-ils donné leur détermination ?
- Mme le Maire : nous n'avons pas eu de nouvelles du département à ce sujet.
- M. le président : je vous remercie de votre contribution active aux débats pendant ces deux ans de présidence.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 15 : lundi 15 juin 2009 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h45.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO